

FICHE D'INSCRIPTION

ENFANT : Nom _____ Prénom _____

Date de naissance : ____/____/____

Adresse : _____

Mail : _____

N° Allocataire CAF ou MSA _____

ENTOURER LA FORMULE SOUHAITÉE ET REPORTEZ LE MONTANTS		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DATE LIMITE D'INSCRIPTION		21 JUN	LE LUNDI DE LA SEMAINE PRÉCÉDENTE			
ACCUEIL SANS VOILE	CAF / MSA Quotient 1 0 à 610	94,00 €	94,00 €	94,00 €	94,00 €	94,00 €
	Quotient 2 611 et +	104,00 €	104,00 €	104,00 €	104,00 €	104,00 €
OPTION VOILE	Stage de voile	53,00 €	53,00 €	53,00 €	53,00 €	53,00 €
	Licence à régler EFV (assurance à régler une fois l'année civile)	13,50 €	13,50 €	13,50 €	13,50 €	13,50 €
POUR LA PRISE EN COMPTE DES AIDES AUX TEMPS LIBRE CAF OU MSA SE RENSEIGNER À L'ACCUEIL						
Sous-Total		€	€	€	€	€
TOTAUX	€				
Moyen de paiement <input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> Espèces <input type="checkbox"/> Carte bancaire <input type="checkbox"/> Chèque vacances <input type="checkbox"/> Autre						

Documents à fournir lors de l'inscription :

- Photocopie des vaccinations à jour ou à défaut joindre un certificat médical de contre-indication des vaccinations concernées
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Justificatif du quotient familial (en cas d'absence nous nous verrons dans l'obligation de facturer l'accueil de loisirs au tarif le plus fort)
- Règlement (par chèque libellé à l'ordre de la FOL 55, chèque vacances ou espèces)
- *Notification de la CAF des aides aux temps libres pour les accueils de loisirs sans hébergement pour les bénéficiaires
- Attestation Savoir nager obligatoire pour la pratique de la découverte nautique**

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) en tant que responsable(s) légal(aux) :

Mme, M _____, en qualité de _____

Mme, M _____, en qualité de _____

AUTORISE mon enfant à quitter seul l'accueil de loisirs OUI NON

à l'heure suivante :

AUTORISE la diffusion de tout film et /ou photographie de mon enfant aux fins d'utilisation par l'accueil de loisirs de la Ligue de l'Enseignement : OUI NON

PERSONNES A PREVENIR EN CAS DE PROBLEME DURANT L'ACCUEIL (SI DIFFERENT DES PARENTS)

Nom et prénom _____ Tél : ____/____/____/____/____

Lien avec l'enfant _____

PERSONNES AUTORISEES A VENIR CHERCHER L'ENFANT

Nom et prénom _____ Tél : ____/____/____/____/____

Lien avec l'enfant _____

Nom et prénom _____ Tél : ____/____/____/____/____

Lien avec l'enfant _____

Nom et prénom _____ Tél : ____/____/____/____/____

Lien avec l'enfant _____

L'inscription de l'enfant est conditionnée par l'acceptation du règlement intérieur.

Nous soussignons, parents ou responsables légaux _____ déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur présent et accepte l'ensemble de ses clauses.

Fait à :

Le :

Signature

VIE COLLECTIVE :

Afin d'assurer le bon déroulement de l'accueil de loisirs, il est demandé que chacun (enfants, parents, animateurs) adopte un comportement et une tenue correcte les uns envers les autres. Tous sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie fixées par l'équipe d'animation.

Il est conseillé de marquer le nom de l'enfant ainsi que d'adapter la tenue aux activités pratiquées. Cependant aucune assurance ne prend en charge les dégâts ou la perte vestimentaires.

Il est indispensable de fournir chaque jour :



un rechange complet, des vêtements adaptés au temps (K-Way, gilet, casquette...), ainsi qu'une gourde ou bouteille d'eau.

Pour les activités aquatiques : un maillot de bain et une serviette

Les jeux personnels ne sont pas recommandés car ils peuvent créer des jalousies. L'utilisation de jeux électroniques ou de téléphone portable est interdite dans l'enceinte de l'accueil. **L'association décline toute responsabilité sur les dégradations, la perte ou le vol d'objets de valeur, qui restent sous la responsabilité des parents.** Tous les bijoux seront systématiquement enlevés et remis aux parents pour des questions de sécurité et d'assurance. Il est strictement interdit d'apporter des objets dangereux susceptibles d'occasionner des blessures

Le respect d'autrui est primordial. Tout geste ou parole qui porterait atteinte aux autres usagers et aux personnes chargées de l'encadrement est à bannir.

Les enfants doivent également respecter le matériel collectif mis à disposition (locaux, mobiliers, jeux, matériel pédagogique et nautique). En cas de détérioration, les familles peuvent être pécuniairement responsables de toute détérioration matériel volontaire.

En cas de manquement à ces règles de vie par l'enfant, l'équipe de direction en informera les parents lors d'un entretien, le cas échéant. Si le comportement persiste, une exclusion d'abord temporaire, voire définitive après nouvel essai, pourra être décidée par l'équipe de direction.

Les parents s'engagent à prendre connaissance du présent règlement, à en respecter les termes, et en accepter les conditions par signature sur le bon d'inscription.

L'acceptation de ce règlement conditionne l'admission des enfants.

DOCUMENT A CONSERVER

LES ACTIVITES

Un planning est conçu et proposé par les animateurs en début de semaine mais celui-ci est amené à évoluer (météo, envie des enfants...). Les enfants seront impliqués pour l'organisation du planning avec des activités adaptées.

Pour les aventuriers et bricoleurs : grâce à la proximité de la station nautique et de la forêt de nombreuses activités seront pratiquées à l'extérieur pour profiter et découvrir la nature environnante. Parcours d'orientation, trottinette tout terrain, chasse au trésor, grands jeux en forêt, fabrication en argile, land art....

Pour les sportifs : des activités multisports vont permettre aux enfants de découvrir un large panel de jeux sportifs (wave-board, tchouk-ball, flag, rallye sportif...)

Découverte nautique : Une séance de canoë ou de dragon boat sera proposée à tous ceux qui le souhaite le 1^{er} jour de la semaine

(Attestation Savoir nager obligatoire)

POSSIBILITE DE STAGE DE VOILE EN OPTION A PARTIR DE 7 ANS :

Le maintien du stage se fera selon le nombre d'inscriptions

53,00 € : Stage de voile - 5 séances – support selon

l'âge : optimist, dériveur, Catamaran

13,50 € : Licence EFV obligatoire (en supplément) valable toute l'année

(Attestation Savoir nager obligatoire)



UN CENTRE LABELISE ECOLABEL EUROPEEN

La structure s'inscrit dans une démarche de diminution de son impact de fonctionnement sur l'environnement. Le fonctionnement du centre de loisirs et les activités proposées intègrent une démarche d'éducation à l'environnement. Cela se traduit sur l'accueil de loisirs par :

- Des activités écoresponsables
- Une sensibilisation à l'éducation à l'environnement
- Une cuisine préparée sur place, plus locale et durable
- Une réduction et tri des déchets et leurs valorisations

Nous souhaitons sensibiliser les enfants sur les moyens d'agir individuellement et collectivement de manière responsable.

REGLEMENT INTERIEUR

ACCUEIL :

L'accueil, réservé aux enfants de 6-13 ans avec un fonctionnement du 8 juillet au 9 août 2024. Le centre est ouvert de 8h30 à 18h

Le matin, les enfants sont accueillis entre 8h30 et 9h00 à l'accueil de loisirs de Giffaumont (au-delà de cette tranche horaire, ils ne pourront être acceptés). Le soir, le départ doit avoir lieu entre 17h30 et 18h00.

L'accueil et le départ des enfants se feront à l'accueil du gymnase au Centre de la FOL Meuse à Giffaumont. Les responsables légaux s'engagent à accompagner et à venir chercher leurs enfants à l'entrée de leur salle d'accueil en respectant les horaires d'ouverture du centre pour effectuer le pointage avec l'animateur. Sauf autorisation écrite des parents si l'enfant vient seul.

Aucun enfant ne sera autorisé à quitter le centre de loisir seul ou avec une autre personne qu'un responsable légal, sans autorisation écrite.

Si l'un des deux parents n'était pas autorisé par décision de justice à venir chercher l'enfant une copie de cette décision devra être fournie.

L'accueil est possible uniquement pour la journée complète, les inscriptions à la demi-journée ne seront pas possibles sauf cas particulier.

MODALITÉS D'ADMISSION :

Les inscriptions se font auprès de la Ligue de l'Enseignement de la Meuse à Giffaumont, avant le 21 juin. Pour les retardataires, les inscriptions seront possibles au plus tard le lundi précédent la semaine souhaitée.

ENCADREMENT :

La directrice de l'accueil de loisirs, Madame Aline DELFORGE sera responsable de l'encadrement du personnel et des stagiaires, de la surveillance générale de l'accueil et de son fonctionnement, de l'accueil des enfants et de leurs familles, de l'application du présent règlement.

La gestion administrative et financière sera suivie par Madame Anne HOCQUET coordinatrice du séjour qui veillera au bon fonctionnement général du centre.

EQUIPE D'ANIMATION :

Selon le nombre d'enfants inscrits, l'équipe sera composée d'un animateur pour 12 enfants, titulaire BAFA ou en cours d'obtention.

Pour des raisons d'organisation nous ne prendrons pas d'inscription après les dates limites précisées dans le tableau d'inscription. Aucune inscription ou "réservation" ne sera validée sans règlement ou dossier complet.

Aucun enfant n'est accepté sans inscription au préalable

Lors de l'inscription les parents doivent fournir les renseignements nécessaires à la constitution du dossier de l'enfant. La fiche médicale doit être remplie et remise dès l'inscription. L'enfant se verra refuser l'accès si les renseignements médicaux et les autorisations ne sont pas signés.

HYGIÈNE - SANTÉ :

Les enfants malades ne peuvent être admis et aucun médicament ne peut être administré, sauf cas particulier à déterminer avec le médecin traitant de l'enfant et après l'accord de la directrice. Les médicaments seront alors administrés par un membre de l'équipe d'animation sur présentation d'une ordonnance médicale datant de moins de 3 mois et d'une autorisation écrite des parents.

En cas de traitement lourd ou de maladie nécessitant un accueil personnalisé et adapté, l'accueil sera possible qu'après la rédaction d'un Protocole d'Accueil Personnalisé.

En cas d'incident bénin (coup ou choc léger, écorchures ...), l'enfant est pris en charge par un membre de l'équipe d'animation. Chaque soin est mentionné dans le registre d'infirmerie. Les représentants légaux sont informés lorsqu'ils récupèrent l'enfant en fin de journée.

En cas de constat de maladie pendant les heures d'accueil, les représentants légaux seront avertis de façon à venir récupérer l'enfant. Si la famille ne peut être jointe, l'enfant sera isolé sous le regard attentif et bienveillant d'un membre de l'équipe dans l'attente qu'une personne habilitée vienne le chercher dans un délai raisonnable.

En cas d'urgence ou d'accident grave, nous feront appel en priorité aux services d'urgences (SAMU, Pompiers) ensuite à un médecin, s'il peut arriver plus vite.

ASSURANCE :

Conformément à la réglementation, la Ligue de l'Enseignement Meuse de Giffaumont est assurée auprès de l'APAC en responsabilité civile. Les parents doivent souscrire une assurance garantissant d'une part, les dommages dont l'enfant serait l'auteur (responsabilité civile), d'autre part, les dommages qu'il pourrait subir (individuelle, accidents corporels). Ces renseignements seront portés sur la fiche d'inscription.